



Joyeuses Fêtes de Fin d'Année

ENVIRONNEMENT

4

MEHUN
CULTIVE SA NATURE
AUTREMENT 

SÉCURITÉ

6



ANIMATIONS

14





Jean-Louis SALAK,
Maire de Mehun-sur-Yèvre,

et le **Conseil municipal**

invitent tous les Mehunois
à se retrouver à l'occasion
des voeux du nouvel an

**au centre socioculturel André Malraux
le jeudi 19 janvier 2017 à 19h**



Chères Mehunoises, Chers Mehunois,

La fraîcheur de ces derniers jours nous rappelle que les fêtes de Noël approchent à grands pas, l'occasion d'oublier pour un instant les tracasseries quotidiennes. C'est aussi traditionnellement, le moment de prendre de bonnes résolutions que l'on espère pérennes et efficaces.

Il en est de même pour la collectivité qui s'attache à faire avancer ses projets comme les travaux de réhabilitation du centre-ville qui débiteront l'année prochaine.

Bien sûr l'ampleur et la nature complexe des travaux qui seront réalisés entraîneront inévitablement une gêne pour tous.

Pendant toute la période que durera cette réhabilitation il ne faudra pas se contenter de dire qu'il faut sauver nos petits commerces mais changer un peu nos habitudes de consommation et devenir acteurs de leur sauvegarde. La municipalité et les entreprises concernées feront le maximum pour faciliter les accès et assurer le meilleur flux possible des véhicules.

Ce projet ambitieux a pour but de rendre notre centre-ville plus accessible à tous, plus attirant pour les touristes et futurs habitants, et donc plus favorable au développement économique. Nous y parviendrons si tous ensemble nous nous mobilisons pour en accepter les contraintes.

Pour celà, je sais que je peux compter sur vous !

La sécurité durant ces travaux aura une importance très particulière. Sécurité sur le chantier, bien sûr, mais également aux abords avec des déviations qui seront mises en place.

+++++

«*La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres*» maxime un peu trop mise à mal de nos jours, ce qui nous oblige à prendre des mesures pour retrouver les bases du « *mieux vivre ensemble* » et du respect d'autrui. C'est pour cela que nous avons développé nos actions de prévention.

Profitez-bien de ces fêtes de fin d'année, laissez-vous bercer par la magie de Noël propice aux réunions familiales ou entre amis et rendez-vous pour les vœux du Nouvel An que je vous présenterai le 19 Janvier prochain.

Bonnes fêtes à vous toutes et à vous tous



Jean-Louis SALAK
Maire



MEHUNMAG n°61 DÉCEMBRE 2016

Directrice de la publication : Elisabeth Mathieu

Rédaction : Elisabeth Mathieu, Maryse Courveaulle, Christophe Ogoudjian

Impression : Concordances - Bourges

Crédits Photos : Mairie de Mehun-sur-Yèvre; Fotolia

Dépôt légal à parution

www.ville-mehun-sur-yevre.fr



■ LA VILLE S'ENGAGE VERS LE ZÉRO PESTICIDE

Dans l'objectif de protéger la santé de ses enfants, de ses habitants et de ses agents techniques, de préserver la biodiversité et d'améliorer son cadre de vie, **la commune a choisi de passer au « Zéro Pesticide ».**

Ne plus utiliser de produits phytosanitaires va impacter la gestion des espaces verts de la commune.

En effet, les herbicides permettent de contrôler les « mauvaises herbes » sur les trottoirs, places, massifs, grillages et pieds de mur... S'en passer nécessite de repenser les aménagements communaux. C'est aussi une opportunité pour embellir la commune.

MEHUN
CULTIVE sa NATURE
AUTREMENT

La commune est attentive à l'environnement et la santé de sa population et depuis plusieurs années elle a réduit de manière significative l'utilisation des pesticides pour désherber les voiries, les trottoirs et les espaces verts.

Engagée dans cette démarche « Zéro Pesticide » depuis le printemps 2016 et accompagnée par la Chambre d'Agriculture du Cher, la commune passe à l'action en menant un « plan de gestion différenciée » de ses espaces verts (massifs, lieux de promenades, voiries, forêts, étangs...).

L'objectif de ce plan est de repenser et gérer au mieux les espaces verts de la commune en prenant en compte leur vocation et leur fréquentation tout en favorisant la biodiversité et en intégrant les enjeux environnementaux dans l'optique de se passer des pesticides.



Illustration

Concrètement sur la commune :

La ville a fait appel à la Chambre d'Agriculture du Cher pour l'accompagner dans cette démarche.

Le plan de gestion différenciée des espaces comprend un diagnostic des pratiques actuelles et un plan d'actions dans l'objectif de gérer au mieux les espaces verts dans l'avenir.

La communication jouant aussi un rôle très important pour informer les habitants de l'avancement du projet, la commune réalisera des actions de sensibilisation (exposition, distribution de plaquettes, panneaux explicatifs, visites d'espaces...) et organisera des réunions publiques.

Une réunion d'information publique est prévue le 1^{er} février 2017 à 18h30 au centre socioculturel André Malraux pour expliquer la démarche « Zéro Pesticide » et signer la Charte officielle.

Des changements dans l'entretien de la commune vont s'opérer.

Des espaces classés en zone prioritaire demanderont un entretien plus régulier : par exemple, les voiries des lotissements et les grandes places où actuellement un ou deux passages d'herbicides par an suffisent pour limiter le développement des « mauvaises herbes ».

En passant au « Zéro Pesticide », les agents techniques interviendront plus régulièrement sur ces zones.

Afin que les agents puissent répondre à ces nouveaux besoins, d'autres espaces devront être entretenus différemment (tonte et taille moins régulières, mise en place de plantes couvrantes, passer à des massifs de plantes pérennes plutôt qu'annuelles...) pour libérer du temps.

Aux Jardins du Duc Jean de Berry ou dans certains espaces verts de lotissement (la Belle Fontaine, autour du City Park, par exemple), la commune privilégiera un cadre champêtre avec moins d'interventions qu'actuellement. Le but sera de permettre aux habitants de se promener tout en laissant des espaces non ton- dus où la faune et la flore pourront se développer.

Des espaces demandant du temps d'entretien (taille des haies, tours d'arbres, ...) ne sont pas forcément très fréquentés. Leur entretien sera repensé de façon à optimiser le travail des agents techniques. Les nouveaux aménagements favoriseront la biodiversité.

La gestion différenciée des espaces verts, c'est quoi ?

La gestion différenciée est une approche moderne de la gestion des espaces verts. L'objectif est d'adapter le mode de gestion à chaque espace vert en prenant en compte sa vocation, sa fréquentation et sa situation. Par exemple, sur certaines zones on choisira de maintenir une gestion assez traditionnelle (massif de fleurs), tandis que pour d'autres, on optera pour une gestion plus naturelle (étangs, zones de promenade).

Illustration



■ CANAL DE BERRY

Entretien

La commune de Mehun-sur-Yèvre adhère au syndicat intercommunal qui assure la gestion du canal de Berry et procède aux travaux :

- de faucardage une fois par an,
- d'entretien des berges quatre fois par an,
- de réparations sur les ouvrages.



Cette année, le faucardage a été fait mi-avril.

Mais, les inondations de juin, après une période de forte intensité pluvieuse, ont lessivé les terrains des différents bassins versants. Les eaux pluviales fortement chargées en nitrate se sont alors déversées dans le canal provoquant une prolifération importante d'une algue filamenteuse (mi-champignon, mi-algue), qui se développe dans les milieux aquatiques très chargés en nitrate.

Il n'existe pas de moyens efficaces pour la détruire, et de plus, elle se dégrade très difficilement. Seules les faucardeuses équipées d'un système pour enlever les végétaux flottants peuvent limiter son développement. Aussi, la commune a pris à sa charge un autre faucardage mi-septembre sur une section d'1 km sur les 4,57 km qui traversent son territoire.

Le syndicat du canal de Berry a pris la décision de laisser une bande de végétation non fauchée le long du canal afin de préserver les berges et de limiter les effondrements. Ceci diminue aussi l'évaporation en cas de forte chaleur et protège ainsi la faune et la flore du canal. Pour garantir un accès satisfaisant aux berges les services techniques de la commune effectuent en moyenne 4 fauchages par an en complément des 4 fauchages réalisés par le syndicat du canal de Berry.

Malgré les conditions climatiques difficiles de cette année, tout est mis en œuvre pour préserver cet élément majeur de notre environnement qu'est le canal.

Canal à Vélo

Le syndicat du canal de Berry initie aussi le projet d'aménagement du canal à vélo pour valoriser cet ouvrage.



La première tranche des travaux débutera à Plaimpied et se terminera à Thénioux en intégrant Mehun-sur-Yèvre riche de nombreux atouts touristiques : peupleraies, château, jardins du duc Jean de Berry, marais de Chardoilles, usine Pillivuyt et écluse de Reussy.

La maison éclusière et les quais de l'écluse seront réaménagés pour offrir une étape agréable aux cyclistes.



Avant



Après



«La municipalité, consciente d'un certain nombre d'actes d'incivilité, de délits commis comme des cambriolages, des dégradations dans le centre-ville, du non-respect de la réglementation en matière d'urbanisme et du code de la route, a fait le choix d'accroître son dispositif de prévention et les moyens mis à la disposition de la police municipale pour agir.»

Bruno MEUNIER
Adjoint au maire, délégué à la sécurité

LA SÉCURITÉ SE RENFORCE

Le renforcement de la Police Municipale se concrétise :



Par un renforcement de l'effectif

Le recrutement d'un chef de Police Municipale Monsieur Jean-François LE SONN. Son profil, son parcours professionnel, son expérience d'ancien gendarme et d'Officier de police judiciaire lui permettent des liens plus forts avec la brigade de gendarmerie : communication, échanges d'informations et interventions en partenariat.

Le recrutement d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique, chargé de constater les infractions liées au non-respect du code de la route (stationnement gênant, dangereux etc..) mais aussi de participer à la sécurisation des abords des établissements scolaires et des lieux de vie de nos plus jeunes.

Par un renforcement de ses missions

Grâce à une présence régulière sur le terrain, la Police municipale s'est vue également repositionnée dans ses missions de prévention et d'écoute de la population. Dorénavant, elle s'attache encore plus au respect des règles d'urbanisme, relevant systématiquement les infractions qu'elle constate.

Par un renforcement de ses moyens

Un nouveau véhicule aménagé a été acheté. L'ancien sera principalement destiné à la récupération des animaux trouvés sur la voie publique.

Quatre moyens radios professionnels ont été acquis pour assurer la sécurité d'événements (fêtes, défilés ...). De plus, deux moyens vidéo portatifs (GOPRO) équipent



la police municipale permettant de sécuriser certaines interventions pour prévenir tout débordement.

Coordonnées de la police municipale :

Place Jean Manceau 18500 Mehun-sur-Yèvre ; Tél : 02 48 57 06 11

Le renforcement du dispositif de prévention se concrétise :

Par un système de vidéo-protection

C'est un outil d'aide à la sécurité publique. Son but est de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes, d'identifier les auteurs et de sécuriser les bâtiments et les sites communaux.

La justice peut demander la communication des bandes vidéos lors de ses enquêtes.

Installation des caméras

Les caméras installées par la ville font l'objet d'une autorisation préfectorale délivrée après avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection.

Gestion du dispositif

Elle est confiée aux agents de police municipale assermentés par le Procureur de la République et le Préfet. Ils sont liés par le secret professionnel et l'obligation de discrétion.

Visionnage des images

Les images ne sont visionnées qu'en cas de problème.

Le visionnage est effectué par les agents de la police, le Maire ou les adjoints au maire délégués et nommément identifiés.

L'accès aux images et enregistrements est ouvert aux agents individuellement désignés et dûment habilités par le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale du Cher.

Protection de la vie privée

La protection de la vie privée est garantie par la convention des Droits de l'Homme et des Libertés par des lois et des décrets.

Les caméras ne filment pas les lieux de vie privée (entrées d'immeuble, intérieur d'habitations), il existe un système de filtration.

Les droits d'accès des particuliers aux images

Si une personne estime qu'il y a atteinte à sa vie privée elle dispose d'un délai de sept jours pour faire sa demande, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire. La réception de cette demande proroge, le cas échéant, le délai officiel de conservation des images.

Toute personne peut également saisir la commission départementale prévue par la loi de 1995 de toute difficulté tenant au fonctionnement du système de vidéoprotection.

Conservation des images

Elles sont conservées pendant 9 jours maximum. Au-delà elles sont détruites hormis le cas où les données sont utilisées dans le cadre d'une enquête préliminaire ou de flagrant délit ou d'une information judiciaire.



Autres mesures visant à renforcer la sécurité

Sécurisation des manifestations

Les présidents des associations mehunoises ont été destinataires de la circulaire préfectorale précisant les mesures de sécurité à mettre en œuvre lors de l'organisation de manifestations et de leur obligation de les déclarer. Ces informations sont disponibles sur le site internet de la ville.

Prévention des cambriolages

Les services de la gendarmerie ont expliqué aux commerçants les mesures de sécurité à appliquer pour prévenir les cambriolages lors d'une réunion organisée à l'espace Maurice Genevoix.

Sécurité routière

Des dispositions visant à améliorer la sécurité routière sont prises : pose de stop, limitation de vitesse, sens unique de circulation...

Des aménagements de sécurité de voirie ont été récemment réalisés route de Berry Bouy et rue Henri Boulard visant à réduire la vitesse.

La police municipale est présente sur la voie publique mais aussi aux entrées et sorties des écoles.

■ UNE CONVENTION POUR PÉRENNISER LES SECOURS

Le 15 novembre, le maire Jean-Louis SALAK et Bruno MEUNIER, président du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), en présence de Didier MARCAILLOU, Directeur départemental du SDIS, Patrick BOUCHONNET, chef du centre de secours de Mehun et Stéphane CLAVIER, chef du centre de secours de Foëcy, ont signé deux conventions de mise à disposition d'employés communaux : Karine THUE, aide à domicile, et Flavien ANECA agent aux espaces verts. Ces conventions clarifient les conditions dans lesquelles ces derniers sont autorisés à quitter leur travail pour partir en intervention sans que cela ne perturbe le bon fonctionnement du service.



M. MEUNIER a rappelé qu'au-delà de cet engagement citoyen, le fait d'avoir aujourd'hui trois pompiers volontaires dans les services municipaux (la première convention avait été signée en décembre 2015) était un réel

atout pour la ville et un gage de l'implication de la municipalité dans le recrutement de sapeurs pompiers volontaires.

Pour plus d'informations sur les conventions de mise à disposition employeur/SDIS contactez le 02 48 23 47 00.



■ COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918

Le 11 novembre, beaucoup de Mehunois se sont rendus au cimetière pour rendre hommage aux morts de la Grande Guerre et particulièrement, en cette période de Centenaire, ceux tombés en 1916, la plupart lors des Batailles de Verdun et de la Somme, dont les noms ont été égrenés lors l'appel aux Morts.

Cette année, pour la première fois, l'Harmonie de Mehun-sur-Yèvre a animé la cérémonie aux côtés des Berrythmic's habituellement présents.

Après avoir rendu hommage aux morts pour la France, le défilé s'est rendu devant la mairie où Désiré SEIGNEURIN, président de l'Entente mehunoise des anciens combattants et veuves de guerre a remercié vivement les personnes qui se sont jointes à la manifestation « *pour commémorer avec nous l'anniversaire de l'armistice de la guerre de 14/18. Je remercie monsieur le Maire et son conseil municipal, les personnalités, la gendarmerie, la police municipale, les sapeurs pompiers, la fanfare, la musique municipale, les portes drapeaux, les chefs d'établissements scolaires, les élèves pour leur participation à la lecture du message ainsi que ceux qui ont accepté de porter notre drapeau national. Sans oublier toutes les sociétés, groupements et associations ainsi que tous ceux qui par leur présence apportent la preuve qu'ils n'ont pas oublié ceux qui sont morts pour que vive la France.* »



Le Maire, Jean-Louis SALAK, a clôturé la cérémonie en invitant tous les participants à partager le verre de l'amitié et découvrir l'exposition du Cercle Historique Mehunois illustrant cette période de l'histoire.

■ REPAS DES ANCIENS : « ET BIEN DANSEZ MAINTENANT » !

Le 11 novembre, près de 300 invités de la commune se sont retrouvés le temps d'un repas au centre socioculturel André Malraux qui, cette année, était décoré sur le thème des Fables de la Fontaine par Annie VAN DE WALLE adjointe au Maire, Maryse MARGUERITAT et Martine PATIN conseillères municipales. Pendant le repas, préparé par Mehun Gastronomie, chacun a pu se souvenir des fables apprises sur les bancs de l'école.



Enfin, l'orchestre «Jacky Gordon» a animé l'après-midi et entraîné à la danse ceux qui le voulaient.

■ DE JOLIS SACS OFFERTS SUR LE MARCHÉ

En partenariat avec le Crédit Agricole et la mairie, le syndicat des commerçants du marché a mis au point une animation sur le marché du mercredi matin avec une offre de sacs cabas pérennes pour se substituer aux multiples sacs plastiques non écologiques.

Cette animation a eu aussi pour but de redynamiser le marché, lieu de rencontres et d'échanges entre les habitants mais aussi avec les commerçants non sédentaires et de redécouvrir des produits frais locaux. Une façon de revenir aux sources d'une vie plus saine.

Cette manifestation se veut essentiellement être une prise de conscience de gestes écologiques simples au quotidien et d'un retour à nos marchés et à la qualité de leurs produits. Elle sera renouvelée.

Rappel : le marché a lieu tous les mercredis matins place du Général Leclerc.



■ CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Début décembre, M. le Maire a reçu les lauréats du concours 2016 des maisons fleuries.

Ce concours ouvert à tous dans un esprit de convivialité est destiné à favoriser le fleurissement de la commune et à offrir un cadre de vie plus agréable.

Les participants ont été chaleureusement félicités pour leur travail et ont reçu le diplôme 2016 du concours Mehunois des maisons fleuries.

Catégorie A : Maisons avec jardin très fleuri et visible de la voie publique

1^{er} prix : Jean-Claude MOURRAFET ; 2^{ème} prix : Claudine

MAIN ; 3^{ème} prix : Dominique GIMONET ; 4^{ème} prix : André WALZ.

Catégorie B : maisons avec jardin fleuri dans un décor paysager très visible de la voie publique :
Jacqueline RAFFAITIN

Catégorie B : Maisons sans jardin, avec terrasse ou jardinet fleuri, visible de la voie publique :
Michèle GUERIN

■ OUVERTURE DES SERVICES MUNICIPAUX PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

■ Mairie, Services techniques, Service emploi et C.C.A.S. :

fermeture le 26 décembre matin et le 2 janvier matin

■ Bibliothèque Alain-Fournier :

fermeture du 22 décembre au 2 janvier inclus

■ Office Municipal de Tourisme :

fermeture du 24 décembre au 1^{er} janvier inclus

■ Enfance/jeunesse :

les activités de loisirs seront interrompues du lundi 19 décembre au lundi 2 janvier. Durant cette période un répondeur téléphonique est à disposition des familles.

■ Structure multi-accueil « A Petits Pas » :

fermeture du 26 décembre au 2 janvier inclus.





■ INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour voter en 2017 aux élections présidentielles et législatives, en dehors des jeunes atteignant 18 ans dont l'inscription est automatique, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Se présenter en Mairie au service élections muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou remplir un formulaire sur internet (<http://www.ville-mehun-sur-yevre.fr/Elections>).

Par ailleurs, tout changement d'adresse doit être signalé afin de mettre à jour les listes électorales et de se voir attribuer, le cas échéant, un nouveau bureau de vote.



des personnes âgées.

La cérémonie s'est déroulée en présence de son fils Christian, créateur de l'illustration ornant la plaque. Elle a permis en outre de rencontrer les membres du club «Rencontres et Amitiés» fréquentant ce lieu très convivial.

■ UNE NOUVELLE ENSEIGNE POUR LA MAISON DE JANINE

Le 16 novembre, le Maire, Jean-Louis SALAK, a dévoilé la plaque de la «Maison de Janine» en hommage à Janine BARICHARD, ancienne conseillère municipale qui s'est beaucoup investie dans le domaine social et particulièrement au profit

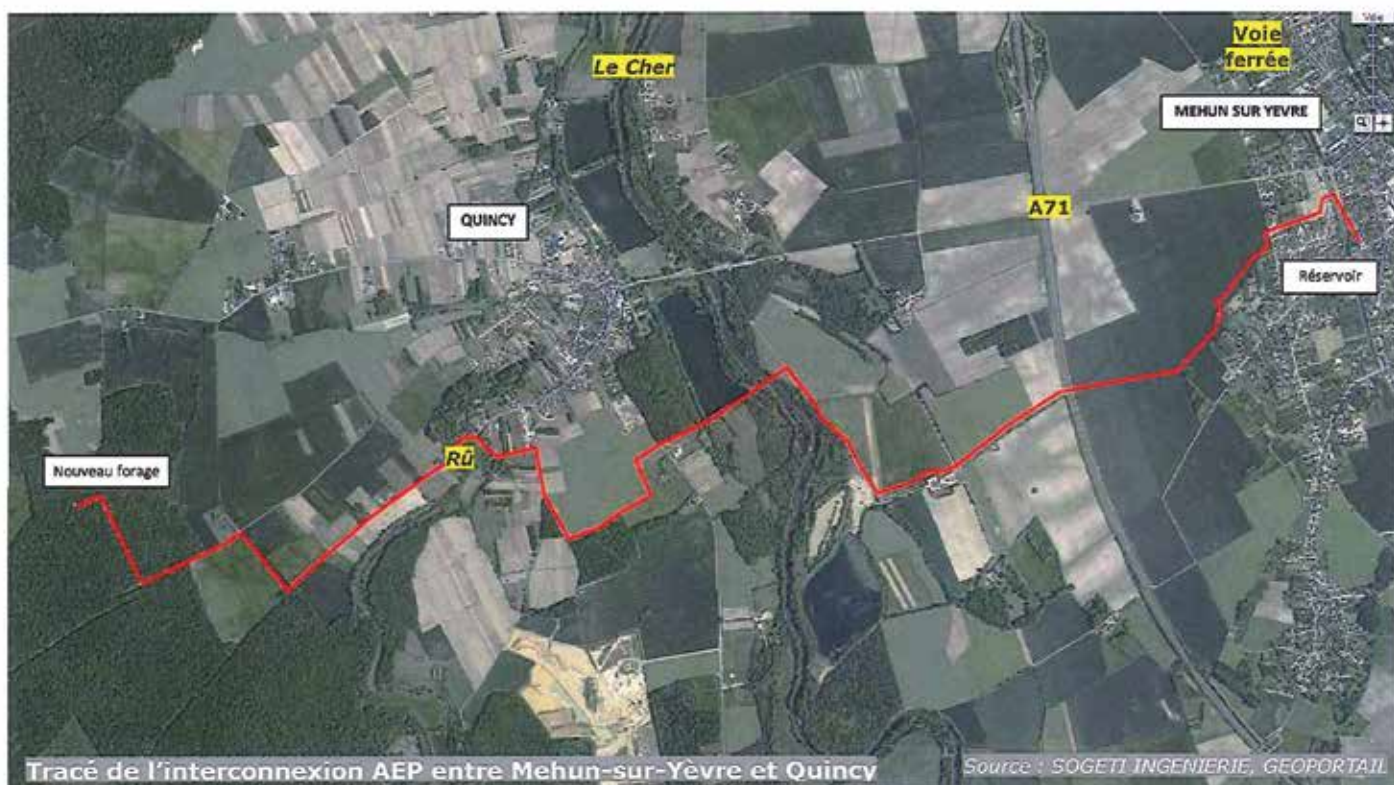


■ TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les travaux d'alimentation en eau potable de la commune de Mehun démarreront en février 2017 pour une durée prévue de 6 mois. Ces travaux sont assurés par le SMAERC.

Une canalisation d'eau qui reliera le forage de la Geneste à Quincy au château d'eau du pont de la plante de Mehun-sur-Yèvre d'une longueur de 10 kilomètres passera sous l'autoroute, sous le Cher, sous la voie ferrée. Il s'agit d'assurer pour la commune de Mehun-sur-Yèvre une alimentation en eau de qualité.

Le tracé prévoit le passage de la conduite en grande partie le long des voiries existantes ou de chemins d'exploitation. (Cf plan ci-dessous).



Tracé de l'interconnexion AEP entre Mehun-sur-Yèvre et Quincy

Source : SOGETI INGENIERIE, GEOPORTAIL



■ LES ÉCHANGES SE POURSUIVENT

Emile DERAY, jeune sapeur pompier volontaire du centre de secours de Mehun a séjourné du 31 juillet au 14 août à Murg. Accueilli par le comité de jumelage et logé en famille, Emile a participé aux activités du centre nautique de Murg et a accompagné des groupes lors des randonnées en canoë sur le Rhin.

Il a rencontré les pompiers de Murg et

perfectionné son allemand.

Un séjour réussi.



ENVIE DE PARTICIPER ? : Le comité de jumelage de Mehun recherche des jeunes de 15 à 20 ans qui voudraient découvrir notre ville jumelle au cours de l'été prochain.

Renseignements : mehunmurg@orange.fr



■ RENCONTRE À BEAUNE

Les 1^{er} et 2 octobre, les membres du comité de jumelage de Mehun ont rencontré leurs homologues de Murg à Beaune.

Au programme : découverte de la ville, visite des Hospices et du vignoble. Les 2 maires, Adrian SCHMIDLE et Jean Louis SALAK ont échangé sur les projets 2017, sur les sujets d'actualités (vie des associations, migrants, attentats et politique européenne) et sur la fin de l'aménagement du centre ville de Murg et sur le projet de réaménagement du centre-ville de Mehun.





■ LES MONSTRES SE RÉGALENT AU CENTRE DE LOISIRS

Cette année, les vacances de la Toussaint chevauchaient la semaine du goût et la fête d'Halloween, la thématique pour ce séjour était toute trouvée « les monstres se régale ».

Eva BANO, conteuse, a raconté des histoires et légendes de la région où se mêlaient lutins, elfes et dents de lait.

Lors de cet atelier les petits de la crèche ont eux-aussi profité de ces histoires extraordinaires.

En milieu de séjour, deux buffets préparés par les enfants ont rassemblé les familles autour d'un excellent goûter. L'un décoré avec des constructions en Légo, l'autre aux couleurs d'Halloween.

Frédéric THÉLINGE, animateur nature, est intervenu pendant ce séjour pour le plus grand plaisir des enfants. Il les a conduits en forêt de Vierzon sur le sentier de la Salamandre puis leur a fait découvrir des légumes anciens : citrouille, choux, radis noir qu'ils ont dégusté accompagnés de délicieuses sauces.



■ SEMAINE DU GOÛT À LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « A PETITS PAS »

Au mois d'octobre, la structure multi-accueil «A Petits Pas» a marqué la semaine du goût.

Au Relais Assistants Maternels c'était «le chocolat dans tous ses états» : les assistants maternels ont apporté du chocolat : blanc, noir, liquide, en poudre et des céréales au chocolat... qu'ils ont dégusté avec les enfants.

A la crèche, le personnel avait misé sur la découverte de nouvelles saveurs. Chaque jour les enfants ont goûté, avec plus ou moins de plaisir, à des jus fraîchement préparés : carottes, tomates, pommes

de terre, betteraves et même choux fleur.

Au Lieu d'Accueil Parents-Enfants : les familles ont partagé un moment convivial lors d'un atelier «pâte à sel».



■ CROSS DU COLLÈGE

396 élèves de 6^e et 5^e du collège Irène Joliot Curie et des CM2 de l'école du Château de Mehun et des écoles d'Allouis et de Quincy, étaient réunis au stade André Poitrenaux pour participer au cross du Collège. Encadrés par les professeurs d'EPS et malgré un froid glacial, les élèves ont parcouru les 1700 mètres de course. Les trois premiers de chaque catégorie (CM2/6^e fille ; CM2/6^e garçon ; 5^e fille ; 5^e garçon) ont été récompensés par Christian JOLY adjoint au Maire délégué aux sports et Béatrice FOURNIER conseillère municipale. Tous ont partagé un bon goûter bien mérité.



■ ARBRE DE NOËL DES ÉCOLES MATERNELLES

Samedi 3 décembre, Cerise et Clémentine ont animé le spectacle de Noël offert par la municipalité aux élèves des trois écoles maternelles.

Ces deux copines s'amuse dans un grenier. L'une trouve une belle photo de trompette et décide alors qu'elle en jouerait... parce que « ça brille et ça pète ! »

« Cherchons ! Il y en a peut-être une dans tout ce bric à brac ? »

Ce spectacle musical très drôle fut l'occasion pour les enfants de découvrir de façon ludique de nombreux instruments de musique et de percussions.

A l'issue de la représentation le Père Noël est apparu sous les acclamations des 173 enfants pour distribuer de jolis cadeaux.



■ SPECTACLE DE NOËL À LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-FOURNIER

Début décembre, les enfants inscrits à la bibliothèque ont profité du spectacle de marionnettes « On a perdu le Père Noël » par la compagnie « Joli temps pour la saison ».

Petite Kika a demandé au Père Noël de lui offrir le livre du petit chaperon rouge... mais le lutin, en rangeant les cadeaux sur le traîneau, fait tomber le livre sur la Terre.

C'est le loup qui le reçoit sur la tête. Et lorsque le Père Noël vient chercher le livre, il est confondu avec le Petit chaperon rouge et emprisonné par le loup affamé qui veut manger la

galette et le pot de beurre.

Heureusement, Kika et son ami Victor découvriront le pot-aux-roses et le Père Noël pourra distribuer les cadeaux. Les enfants, rassurés, ont dégusté l'excellent goûter préparé par les bibliothécaires.



■ JOURNÉES DU PATRIMOINE

Les Journées Européennes du Patrimoine sont toujours l'occasion de montrer des œuvres exceptionnelles. Cette année, dans le cadre de l'année Jean de Berry, le château-musée Charles VII proposait de découvrir des sculptures commanditées par le prince et plus particulièrement les principales figures d'ange connues de "son École", dite de Berry ou de Bourges.

Pour la première fois, cinq figures remarquables, tant par la qualité sculpturale que par les expressions données aux regards étaient présentées au public. Ainsi, les prêts, courts et exceptionnels, des musées de Bourges, Issoudun et Châteauroux, complétèrent les deux têtes d'ange des collections de Mehun

Le temps d'un week-end la salle des anges a retrouvé une part de la prolifération sculpturale de la résidence au XV^e siècle.



Au Pôle de la Porcelaine, en lien avec l'exposition temporaire, une conférence a eu lieu sur les éventails en plumes, le samedi après-midi, par Marie-Françoise Tordeux, membre du Cercle de l'éventail et spécialiste du sujet.

Des documents rares et précieux, pour certains des prêts privés, étaient également exposés. Livres, dessins, gravures et pages de manuscrits ont ouvert, le temps de cette belle manifestation, les collections de porcelaine vers d'autres horizons.

■ EXPOSITION « PINCEAUX MEHUNOIS »

Pour sa quatrième édition, l'exposition des Pinceaux Mehunois a accueilli du 4 au 6 novembre, plus de 230 visiteurs.

Lors de l'inauguration par le Maire, Jean-Louis SALAK, les 23 artistes amateurs ont présenté leurs œuvres (près de 70 tableaux) et les différentes techniques picturales employées : huile, acrylique, pastel sec, aquarelle ... il y en avait pour tous les goûts !

A l'issue du week-end Bernard PETIT a reçu le 1^{er} prix du public pour son aquarelle « Paysage sous la neige ».

Michel BONNEYRAT le 2^e prix pour son aquarelle « Marais de Bourges » ; Mireille MÉRY-LANOTE le 3^e prix pour son aquarelle « Pivoines au vase bleu ».



■ CONCERT DU BRASS BERRY

Le 13 novembre, le Brass Berry dirigé par Olivier BOUGAIN, directeur de l'école municipale de musique, accueillait le Brass Band du pays Bourguellois pour une après-midi musicale de qualité.

Près de 300 personnes ont assisté à ce grand concert.

Le BrassBerry a débuté avec «Olympic fanfare and theme ; Make his praise glorious ; Brasilia...» un aperçu du répertoire qui lui a valu le 1^{er} prix de la 3^e division au concours international d'Amboise en juin dernier. Puis le Brass Band du pays Bourguellois, sous la baguette de Michaël AUCLERT, à son tour, a fait vibrer la salle avec «Concert tune ; Irish Blessing ; Arsenal...»



■ CONCERT DE SAINTE-CÉCILE

Les quatre ensembles de l'école municipale de musique se sont produits au centre socioculturel André Malraux à l'occasion du traditionnel concert de sainte Cécile patronne des musiciens : l'ensemble de saxophones 14.5 dirigé par Frédéric LANGÉ, l'ensemble de percussions les Percus'T dirigé par Gérard MUNOZ, la chorale Voca'Song et l'Harmonie dirigée par Olivier BOUGAIN. A l'issue de ce concert, le Maire, Jean-Louis SALAK, et Elisabeth

MATHIEU, adjointe au Maire, ont remis des diplômes de fin de 1^{er} ou 2^e cycle en Formation Musicale et Instrument à 17 élèves.



■ SEMAINE DU GOÛT À L'OFFICE DE TOURISME

Comme chaque année, pour la semaine du goût, l'Office de Tourisme proposait à ses visiteurs de déguster des spécialités locales (lentilles vertes du Berry, miel de Saint-Jeanvrin, sablés de Nançay...) en partenariat avec la boutique « Aux petits plaisirs ».

A l'heure du thé chacun a pu se délecter des différentes variétés de thé.





■ LA CORRIDA DES DORMEUX

Début novembre, M. le Maire a donné le départ de la 8^e Corrida des Dormeux organisée par le Club d'Athlétisme de Foëcy.

Cette course nocturne a réuni 70 coureurs qui ont parcouru les 1 250 mètres du circuit dans les rues de la ville. Résultats : Roméo TOINETTE 1^{er} chez les Benjamins (1,25 km) ; Corentin DEJEAN 1^{er} chez les Minimes (2,5 km). Flavien GUÉRUT 1^{er} chez les Cadets (3,75 km) et Séniors Benoît BLANCHET chez les séniors (6,25 km) a remporté la course.



■ TÉLÉTHON

La Municipalité et l'Office Municipal des Sports ont organisé début décembre, en partenariat avec les associations de la ville et grâce à l'aide de nombreux bénévoles, des animations destinées à collecter des fonds au profit du Téléthon : vente de galettes, de vin chaud, de brioches, de gâteaux, et de café par des élus et l'OMS ; tombola par Jacqueline AUDEJEAN ; concours de dessins par l'ALMY ; vente de créations de Noël et grilles « spécial Téléthon » par Label'Berrichonne ; vente de stylos par la Mehunoise Vigilante ; randonnée pédestre par la RAMY ; randonnée canine par ECATY ; concours d'évaluation du poids d'un jambon par le Judo Club Mehunois ; vente de galettes par le Karaté Mehunois ; vente et fabrication de sculptures par le Lions Club ; jeux au gymnase Maurice Herzog par le Basket Club Mehunois et le groupe scolaire Marcel Pagnol ; tournoi de tennis par le Tennis Club Mehunois.



■ CARTES DE PÊCHE 2017

Les cartes de pêche 2017 seront en vente à Mehun-sur-Yèvre, à partir du 15 décembre 2016, auprès des dépositaires suivants :

Bricomarché ; Café du Centre 110 rue Jeanne d'Arc ; M.M.A. assurances 152 rue Jeanne d'Arc.

Le Gardon Mehunois procédera à un alevinage le 21 décembre 2016 en fonction de la météo.

■ 588^e FOIRE DE LA SAINT ANDRÉ

Le succès de cette foire séculaire est toujours au rendez-vous. Année, après année, les visiteurs sont toujours aussi nombreux à déambuler le long de la rue Jeanne d'Arc en quête de bonnes affaires ou d'un cadeau original pour les fêtes de fin d'année. Et à la nuit tombée les manèges, installés place du 14 Juillet et place du Général Leclerc, se parent de leurs plus belles illuminations pour le plaisir des petits et des grands.



■ FÊTE DES COMMERÇANTS ET DES ARTISANS

Le lendemain de la foire de la Saint-André, l'Union Commerciale et Artisanale de Mehun-sur-Yèvre organisait une brocante.

Pour l'occasion, les commerces étaient ouverts. Une tombola exceptionnelle a animé le week-end et se poursuit toute la période des fêtes. Le tirage au sort aura lieu le 6 janvier en présence de M. le Maire.

Le gagnant repartira avec le véhicule flambant neuf mis en jeu. Bonne chance !





LE BULLETIN MUNICIPAL OFFRE UNE TRIBUNE LIBRE À TOUS LES ÉLUS

" ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE FUTUR "

Chers Mehunoises et Mehunois,

Sous une météo clémente, notre traditionnelle fête de St André a été une fois de plus une réussite, tant par le nombre de visiteurs que par le nombre de manèges et de commerçants présents.

Le Père Noël était venu spécialement à Mehun !

Il en a été de même le lendemain pour la Fête des commerçants et artisans qui se sont fortement impliqués et mobilisés pour que nous vous propositions ensemble un week-end de fête.

Ces festivités ont été fortement sécurisées par nos services, conformément aux directives nationales, avec la mise en place de plots en béton, de barrières et de véhicules municipaux à chaque accès. Des mesures de prévention que nous avons voulu suffisamment efficaces mais discrètes afin de ne pas perturber le caractère joyeux de ces événements.

La magie de Noël ne s'arrête pas seulement aux animations municipales et associatives qui se succèdent tout au long de ce mois de décembre pour le plaisir de tous mais également et même surtout dans les actions que nous menons particulièrement à cette période de l'année.

Tout d'abord auprès des plus jeunes avec le spectacle de Noël des maternelles et sa distribution de cadeaux, mais aussi auprès de nos anciens avec le colis de Noël toujours très attendu préparé par nos commerçants locaux et distribué par le CCAS.

Les missions que nous confions au CCAS, dont les nombreux services déjà très actifs tout au long de l'année, prennent encore plus de sens à un moment où les plaisirs de la vie et les rencontres familiales laissent quelquefois de côté ceux qui sont malades ou isolés.

Grâce aux aides que nous octroyons, nous espérons apporter un peu de chaleur et de bien-être à un public fragilisé par les aléas de la vie ou en situation de précarité.

Les contraintes financières ou administratives auxquelles nous sommes régulièrement confrontés n'entament en rien notre volonté de pérenniser voire d'améliorer ces services pour le bien de tous.

C'est un choix évident, c'est notre choix !

Nous vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Jean-Louis SALAK, Elisabeth MATHIEU, Bruno MEUNIER, Annie VAN DE WALLE, Christian JOLY, Elvire CLEMENT, Christian GATTEFIN, Maryse MARGUERITAT, Alain BLIAUT, Martine PATIN, Julien FOUGERAY, Nicole HUBERT, Michel GIRARD, Béatrice FOURNIER, Stéphane GAUTHIER, Céline PERRET, Joël DAGOT, Jacqueline RONDET, Stéphane GUERAUD, Fabienne THIAULT, Pedro DA ROCHA, Annie HOUARD, Ludovic GAUDICHET, Maria Helena TEIXEIRA

" MEHUN 2020 "

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Depuis 2008, nous ne cessons de vous alerter sur la conduite au coup par coup des dossiers par la majorité, sur son manque de transparence dans la gestion des affaires ou encore sur l'insincérité de son budget chaque année. Par ailleurs, nous nous sommes constamment opposés à leurs velléités d'augmentation des impôts locaux parce qu'elles ne se justifiaient pas. Ainsi, en 2008 et 2011, nous avons voté contre ces augmentations. Cette année encore, sans notre mobilisation, une nouvelle hausse aurait probablement eu lieu malgré un fort excédent budgétaire.

Que n'avons-nous pas entendu à chaque fois !

Lors du conseil municipal du mois de septembre, nous avons pris connaissance d'un rapport de la Chambre régionale des comptes portant sur la gestion budgétaire de la commune entre 2009 et 2014/2015. Extraits¹.

Tout d'abord, « la pression fiscale sur le territoire communal est supérieure à celle de la strate d'environ 18% dans une commune dont la population est un peu moins favorisée en termes de revenus qu'au niveau national et même régional » (p. 21) et ce, alors que la situation financière sur la période n'est pas jugée « préoccupante », p. 5.

Ensuite, « l'expertise financière de la commune mériterait d'être améliorée », p. 5. « La commune ne dispose d'aucun plan pluriannuel d'investissement », « considéré comme un outil de pilotage » « devant avoir un effet positif sur l'exécution du budget de la commune et la maîtrise des financements externes », p. 14. « L'absence de plan pluriannuel d'investissement et la gestion mal maîtrisée des AP/CP [Autorisations de Programme et Crédits de Paiement] expliquent le taux d'exécution médiocre des investissements décidés », p. 16.

En outre, « les informations [...] remise[s] aux élus communaux pour le débat d'orientations budgétaires [...] sont lacunaires tant sur le chiffrage financier qu'en ce qui concerne le suivi des opérations d'investissement commencées et la note ne comporte pas d'élément d'analyse prospective », p. 5.

Enfin, « la section d'investissement affiche un différentiel important entre le prévu et le réalisé », p. 15. « La collectivité se doit de mieux planifier l'avancement des investissements et d'améliorer sa gestion des AP/CP afin d'établir des prévisions des dépenses plus réalistes, de limiter les reports et d'améliorer la qualité de l'exécution budgétaire », p. 16. « In fine, [...] les prévisions budgétaires ne peuvent être regardées que comme insincères », p. 17.

Ce désaveu cinglant et les recommandations émises seront-ils pris en considération ? Lors de la réunion publique sur les travaux du centre-ville, à la question d'un concitoyen voulant savoir ce que ferait la majorité en cas de retard pris par les entreprises, cette dernière a répondu que des pénalités seraient alors appliquées. Quelques jours plus tard, en conseil municipal, elle décidait d'une remise partielle de 35 000 euros de pénalités de retard à la société MSE, filiale du groupe Véolia, dans le cadre des travaux concernant la station d'épuration. Soit une remise équivalant à 1 point d'impôts locaux. No comment.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année. Qu'elles soient pour chacun des moments de joie en famille et entre amis.

Olivier PONTE GARCIA, Isabelle GALMARD-MARECHAL, Philippe DEBROYE, Véronique BABOIN, Raymond BRUNET

¹ Sources : <https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Commune-de-Mehun-sur-Yevre-18>

LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-FOURNIER VOUS PROPOSE QUELQUES-UNS DES DERNIERS TITRES ACHETÉS :



- Chanson douce de Leïla Slimani prix Goncourt 2016
- Babylone de Yasmina Reza prix Renaudot 2016
- Laëtitia de Yvan Jablonska prix Médicis 2016
- Petit pays de Gaël Faye prix Goncourt des lycéens 2016
- Un paquebot dans les arbres de Valentine Goby
- L'archipel d'une autre vie de Andreï Makine
- L'autre qu'on adorait de Catherine Cusset
- Intimidation de Harlan Coben
- Comme une respiration de Jean Teulé
- Sur les chemins noirs de Sylvain Tesson
- Le crépuscule des assassins de David Verdier
- Gröttendik de Yvan Bernaer

Agenda des manifestations

DÉCEMBRE

JUSQU'AU 24 DÉCEMBRE

**EXPOSITION «NOËL ET AUTRES
FÊTES DE L'HIVER»**

Bibliothèque Alain-Fournier

JUSQU'AU 22 DÉCEMBRE

EXPOSITION «GENS D'AILLEURS»

Par Françoise Loiseau-Roux
Office Municipal de Tourisme

16 DÉCEMBRE

COLLECTE DE SANG

Organisée par l'association pour
le don de sang

7h30-11h30, centre André Malraux

18 DÉCEMBRE

MARCHÉ DE NOËL

Organisé par le Comité des fêtes
9h-19h, centre André Malraux

31 DÉCEMBRE

RÉVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE

Organisé par la FNACA

20h30, centre André Malraux

Réservation au 02 48 57 40 66

JANVIER

2 AU 20 JANVIER

EXPOSITION

Office Municipal de Tourisme

7 JANVIER

CONCERT

Organisé par Musique Vivante à Mehun
et l'Ecole municipale de Musique
16h, espace Maurice Genevoix

7 ET 8 JANVIER

RIFLES

Organisées par le Judo Club Mehun
19h le samedi et 14h le dimanche,
centre André Malraux

12 JANVIER

CONSEIL MUNICIPAL

18h30, salle du Conseil

8 JANVIER

RANDONNÉE PÉDESTRE 7 ET 12 KM

Organisée par la RAMY
à partir de 13h45, Parc de loisirs Saint-Laurent

19 JANVIER

CÉRÉMONIE DES VŒUX À LA POPULATION

Organisée par la Municipalité
19h, centre André Malraux

23 JANVIER AU 10 FÉVRIER

EXPOSITION «RÊVE D'ESPACE»

Par Anne Thomas
Office Municipal de Tourisme

FÉVRIER

1 FÉVRIER

RÉUNION PUBLIQUE

«Gestion différenciée des espaces verts»

Organisée la municipalité

18h30, centre André Malraux

3 FÉVRIER

SOIRÉE MUSICALE

Organisée par le Lions Club
et l'Ecole municipale de musique
20h, centre André Malraux

4 ET 5 FÉVRIER

BOURSE AUX LIVRES

Organisée par Label'Berrichonne
9h-18h, espace Maurice Genevoix

5 FÉVRIER

RANDONNÉE PÉDESTRE 9,16 ET 22 KM

Organisée par le Kiwanis Club de Bourges
au profit de Maximomes
à partir de 7h, école (filles) du Château

5 FÉVRIER

RANDONNÉE PÉDESTRE 7 ET 12 KM

Organisée par la RAMY
à partir de 13h45, Plan d'eau d'Allogny

7 FÉVRIER

CONSEIL MUNICIPAL

18h30, salle du Conseil

10 FÉVRIER

COLLECTE DE SANG

Organisée par l'Association pour le
don de sang bénévole
7h30-11h30, centre André Malraux

13 FÉVRIER AU 3 MARS

EXPOSITION

Office Municipal de Tourisme

16 FÉVRIER

GOÛTER AVEC ORCHESTRE

Organisé par l'Amicale des Anciens
14h, centre socioculturel André Malraux
Réservation au 02 48 57 40 70

19 FÉVRIER

CONFÉRENCE

Organisée par le Cercle Historique Mehunois
15h, espace Maurice Genevoix

MARS

4 ET 5 MARS

BOURSE AUX LIVRES

Organisée par l'Encouragement
du Dévouement
15h-21h le samedi et 9h-18h le dimanche,
centre André Malraux

5 MARS

**CONFÉRENCE « L'OURS DE
CHARLEMAGNE À JEAN DE BERRY**

Organisée par le GHAMY
15h, espace Maurice Genevoix

5 MARS

RANDONNÉE PÉDESTRE 7 ET 12 KM

Organisée par la RAMY
13h45, salle des Fêtes Vignoux s/Barangeon

6 AU 24 MARS

EXPOSITION

Par Christelle GJones
Office Municipal de Tourisme

11 MARS

ATELIER CRÉATIF «LE PRINTEMPS»

Organisé par Label'Berrichonne
10h-18h, espace Maurice Genevoix
Tél. 06 98 43 57 85

16 MARS

GOÛTER AVEC ORCHESTRE

Organisé par l'Amicale des Anciens
14h, centre socioculturel André Malraux
Réservation au 02 48 57 40 70

19 MARS

**JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR
ET DE RECUEILLEMENT**

à la mémoire des victimes civiles et militaires
de la guerre d'Algérie et des combats
en Tunisie et au Maroc

Conte d'Antan

Était-ce à Somme ou à Landerneau, une lecture ou un conte d'Henri Gougaud, un grimoire ou un souvenir au creux de ma mémoire ? Une gravure ancienne, égarée entre les pages d'un Magasin pittoresque me raviva une histoire, plutôt ancienne, voire médiévale, d'un autre temps certainement... Une histoire morale ou à faire rêver qui commence forcément dans le froid, la neige et la nuit : celle de Noël ; où les yeux brillent bien plus hauts et plus forts que la richesse d'une maisonnée oubliée dans une pente...

Point de bûche pour nourrir le tierfeu, le labeur paysan de l'année n'ayant pas donné l'écu escompté, même le seigneur n'a rien distribué. D'ordinaire, une souche ou le fendu d'un tronc mort faisait l'affaire, cette année rien de cela. Il y aurait peut-être ce vieux, très vieux poirier au fond de l'ouche et dont la frêle silhouette laissait encore espérer quelques fruits. La question n'avait pas été tranchée : feu de Noël ou fruits de l'été !

Pendant que les enfants et sa famille étaient à l'office de minuit, le père regardait ses piètres bûches se consumer et pensait que cette année le retour des brandons n'allumeraient pas un feu digne de Noël.

Que rien ne tiendrait avec constance les trois jours suivants, signe évident de misère à venir. Fi, les poires au jus ! Il s'encapuchonna, saisit dans la resserre sa cognée et, d'un geste précis et automatique, claqua sur le vieux fruitier l'écho de sa hache dans le froid piquant. Le labeur fut long, car le bois était plus mort que vif et l'arbre, déjà creux ça et là, se défendait au rebond des coups. Il était tout juste à terre quand la famille revînt et il fallut tout le courage des hommes pour rentrer l'énorme bûche débitée. Folie du Diable que cela avait-été d'exécuter ainsi un tronc nourricier et les regards étaient chargés autant de reproches que d'inquiétude.

La joie des enfants se mêlait le questionnement des grands ; la flamme neuve commençait à lécher l'écorce, le bois crépitait ou chuintait son humidité et une douce tiédeur commençait à envahir la vaste salle. La fumée montait en volutes sous la hotte. Dehors, le vent sifflait, la neige tournoyait. Chacun se réchauffait, les vêtements accrochés à la barre ; la table dressée, la miche et le pâté apprêtés... Rien sur la décision du maître de maison, les taiseux suivaient les services du repas ! Alors que les ombres s'allongeaient et dansaient au rythme des flammes un claquement sec et puissant venait de faire "p'ter" la bûche en deux, de la naissance des racines au premier nœud ! De cette fente glissa un tintement clair : « taisez-vous donc, l'bœuf y parle ! » En fait d'animaux parlant, comme il se dit à la Noël, c'était une rivière d'écu sonnants qui s'écoulait de l'âtre... La précipitation vaut brûlures, pour ne trouver qu'onctuosité sirupeuse et plastique d'un délicieux miel oublié là par quelque essaim de passage ; joie émerveillée de tous devant cet heureux présage, car nul ne sert de rêver à l'inaccessible alors que les plaisirs simples vous ravivent...

L'année pouvait être belle et vive !



Dessin de L. Lhermitte pour le Monde illustré de 1884

Contez-vous mille histoires et joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous.
Philippe BON, service patrimoine